

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Travaux d'optimisation énergétique et d'accessibilité au centre social des Minimes – Validation du plan de financement et des demandes de subvention

La commune de Châtellerault est propriétaire du bâtiment occupé actuellement par le centre social des Minimes, 19 rue des Minimes. Ce bâtiment regroupe les activités du centre social : services du secteur enfance (contrat local d'aide aux devoirs,...), jeunesse (local jeunes, ...), famille (actions parentalité, animations famille, ...) et insertion (chantier d'insertion, ...). La salle polyvalente accueille différentes activités : bourse aux vêtements, cours de danse, de yoga, de gymnastique volontaire, des ateliers d'art, des ateliers image et numérique, de couture, de vannerie,...

Engagée dans une démarche de développement durable et de mise en accessibilité des bâtiments publics, la municipalité souhaite réaliser la rénovation des bâtiments afin :

- d'une part, de réaliser une amélioration importante de leur performance énergétique (isolation par l'extérieur du bâtiment salle polyvalente, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière et réaménagements divers),*
- d'autre part, d'offrir un meilleur accueil aux habitants du quartier et rendre également les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.*

Par cette opération, il convient d'atteindre un taux minimum de 30% d'économie d'énergie conformément au diagnostic de performance énergétique, par rapport à la situation initiale, et d'obtenir a minima une classe de performance énergétique de catégorie C.

Le coût des travaux s'élève à 400 470 € H.T., soit 480 564 € TTC. Il est prévu de financer l'opération de la manière suivante, en mobilisant des aides financières à hauteur de 71,6% du montant HT de travaux :

<i>- C.A.F. de la Vienne</i>	<i>= 100 000 €</i>
<i>- Fonds européen de développement régional</i>	<i>= 107 043 €</i>
<i>- Département de la Vienne</i>	<i>= 80 000 €</i>
<i>- Autofinancement de la commune</i>	<i>= 193 521 €</i>

** * * * **

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 28 janvier 2016

n°12

page 2/2

VU la délibération n° 13 conseil municipal du 28 janvier 2016 inscrivant les travaux du centre social des Minimes dans un appel à projets régional visant à faire financer par les fonds FEDER "l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants",

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault, labellisée au titre du système de management de l'énergie Cit'ergie, s'est engagée à optimiser la performance énergétique de ses bâtiments,

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault soutient le centre social des Minimes dans ses activités d'intérêt local,

CONSIDERANT que la commune de Châtellerault souhaite privilégier l'accueil des publics dans les différentes structures associatives mises à disposition,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès des partenaires financiers visés ci-dessus : caisse d'allocations familiales, communauté européenne, Département, leur participation à cette opération,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 4/02/2016

Publié à la mairie, le 1/02/2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

n° 435